



République Française
Département SEINE ET MARNE
Commune de Bourron Marlotte

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE
Le : 25/06/2026
Et
Publication ou notification du :
25/06/2026

L'an 2026, le 23 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vitor, VALENTE Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 17/06/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 17/06/2026.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BIDARD Michel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme KERHERVÉ Muriel, Mme PACTON Stéphanie, M. PETIT Yves, Mme PICARD Joëlle, M. QUÉNU Nicolas, Mme ROUSSEAU Catherine, Mme SABATIER Véronique, Mme SCHAPPACHER Karine, Mme SHARPE Laura, M. TONNELIER Théo

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BUIRON Alain à Mme PICARD Joëlle, Mme DANIELOU Cécile à M. QUÉNU Nicolas, M. GANDON Jean-Charles à M. COLAS Christophe, Mme LOTT Myriam à Mme HAMEL Catherine

A été nommé(e) secrétaire : Mme PICARD Joëlle

CM2026_40 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un permis de construire avait été déposé mais que les travaux n'ont pas été réalisés. La taxe d'aménagement ayant été perçue, il est demandé à la commune de restituer la somme correspondante.

Les crédits inscrits à l'article D10226 - Taxe d'aménagement étant insuffisants, il est proposé au conseil municipal de les ajuster de la façon suivante :

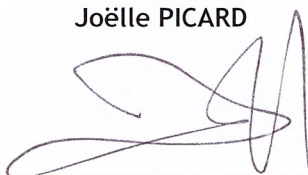
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-10226 : Taxe d'aménagement	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 10226 : Taxe d'aménagement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	2 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	2 000.00 €
Total Général		2 000.00 €		2 000.00 €

.../... (suite de la délibération n°CM2026_40)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité la décision modificative n° 1 telle qu'elle est présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

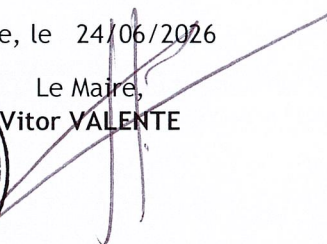
Secrétaire de séance,
Joëlle PICARD



A Bourron-Marlotte, le 24/06/2026



Le Maire,
Vitor VALENTE



Publicité des actes de la commune par voie électronique le 24/06/2026